ENGAGEMENT AU CONCOURS DE CHEVAUX DE SANG ET PONEYS

(à renvoyer avec règlement et RIB à ANP « Maison Piarrestea » 64640 HELETTE avant le 28 février 2018)

République Française
LES HARAS NATIONAUX

Lieu du concours : **HELETTE** **Date** : **Samedi 10 Mars 2018**

ANIMAL PRESENTE : Nom :…………………………………………………………………………..

N° SIRE (1) |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| |__|

(tous les animaux doivent être munis d'un transpondeur avant participation à un concours d'élevage)

Sexe :............ Né en :..........................Livre :.............. Robe :..Taillle : (2).............
Père :..Race :...
Mère :... Race :..
Père de mère :...

PROPRIETAIRE : Monsieur, Madame, Mademoiselle (rayer les mentions utiles)
|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Nom ou dénomination de la société
|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Prénom usuel Pour les femmes mariées, prénom du mari
|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Adresse (rue, avenue, lieu-dit…)
|__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Code postal Commune Téléphone

CATEGORIE DU CONCOURS : (cocher d'une croix les cases correspondantes)

- âgés de 2 ans ☐
- âgés de 3 ans ☐ pour approbation provisoire d'un an
- âgés de 4 ans — première présentation ☐ / approuvé à 3 ans ☐
- âgés de 5à 9 ans — première présentation ☐ / déjà approuvé ☐
- âgés de 10 ans ou plus — première présentation ☐ / déjà approuvé ☐

J'atteste sur l'honneur que tous les animaux que je présente au concours répondent en tous points à la définition du Pottok Montagne établie par le règlement du stud-book du poney Pottok approuvé le 30 novembre 2005 par le Ministère de l'Agriculture.
Définition du Pottok de Montagne : extrait du stud-book :
« Sont considérés comme Pottok de Montagne, les Pottok du livre A uniquement, vivant en libre parcours dans les massifs montagneux de la Rhune, Baigura, Ursuya, Artza mendi, neuf mois minimum par an au sein d'un troupeau comportant juments, pouliches et étalon. Un étalon issu de prairie inséré en montagne à l'âge adulte (3ans) sera considéré comme étant de montagne s'il a vécu dans l'année une saison entière d'un minimum de 9 mois en massif montagneux dans les conditions précisées ci-dessus et s'il continue à mener ce mode d'existence. »

Je certifie exacts les renseignements fournis.
Je m'engage à respecter les dispositions du règlement des concours d'élevage organisés par les Haras Nationaux notamment concernant les vaccinations et l'absence de substances prohibées.

A ……………………………………………………………………………, *le*…………………………………..

Signature :

Animal à vendre **OUI☐** **NON☐**

(1) Le n° SIRE figure sur le document d'identification. ATTENTION : LE LIVRET DOIT ETRE VALIDE. OUI NON
(2) Taille approximative pour répartition en sections. Dans certains concours, les animaux sont à nouveau toisés sur le terrain